

COMMUNIQUE DE PRESSE

Mont-de-Marsan, le 22 février 2024

**Le département des Landes est placé
en vigilance météorologique jaune à enjeu de sécurité « vent fort »,
à compter du jeudi 22 février, 07h00**

Le département des Landes est placé en vigilance météorologique jaune à enjeu de sécurité pour le phénomène « vent fort » à compter du jeudi 22 février 2024 à 07h00.

Pendant la journée de jeudi, une zone pluvieuse liée à la dépression Louis traverse la région, accompagnée d'un vent fort venant de l'Ouest, particulièrement intense dans le Sud des Landes. Les rafales de vent s'intensifient en fin de matinée avec des rafales pouvant atteindre 90 à 100 km/h, voire 110 km/h.

Conseils de comportement :

- Je me tiens informé auprès des autorités ;
- Je protège ma maison et les biens exposés au vent ;
- Je limite mes déplacements. Je limite ma vitesse sur route et autoroute, en particulier si je conduis un véhicule ou attelage sensible aux effets du vent ;
- Je ne me promène pas en forêt ni sur le littoral ;
- Je prends garde aux chutes d'arbres et d'objets ;
- Je n'interviens pas sur les toitures et je ne touche en aucun cas à des fils électriques tombés au sol ;
- J'installe les groupes électrogènes à l'extérieur de la maison ;
- Je range ou fixe les objets sensibles aux effets du vent ou susceptibles d'être endommagés.

POUR TOUT RENSEIGNEMENT COMPLÉMENTAIRE, VOUS POUVEZ CONSULTER LE SITE MÉTÉO FRANCE À L'ADRESSE SUIVANTE : [HTTPS://VIGILANCE.METEOFRANCE.FR/FR/LANDES](https://vigilance.meteofrance.fr/fr/landes)

Cabinet de la préfète des Landes
Bureau de la représentation de l'État et de la communication interministérielle

Loïc Marzin – 05 58 06 72 49 / 07 89 05 11 72 / 06 32 63 68 82
Cécile Baudisson – 05 58 06 58 14 / 06 81 36 25 24

24 Rue Victor Hugo, 40 021
Mont-de-Marsan

✉ pref-communication@landes.gouv.fr

🌐 <https://www.landes.gouv.fr/>

Suivez-nous sur :

